



**COMMUNE DE BRENNILIS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE – CCAS
REUNION DU 3 JANVIER 2012**

PRINCIPALES DECISIONS

Le Conseil d'administration du CCAS de Brennilis s'est réuni en mairie le 3 janvier 2012 à 18 heures 30 sous la présidence du maire, M. Jean-Victor Gruat. Etaient présents : Françoise Borgne, vice-présidente ; Marcel Buzit ; Maryvonne Lemercier ; Madenn Roygnan ; Olivier Magoariec ; Sylvie Birhart ; Anita Daniel. Excusés : Liliane Jaouen ; John Turner ; Jérôme Cochenec ; Carole Guillerm.

L'ordre du jour proposé a été adopté sans modification.

1. Bail locatif, Armorique habitat, Dr Muniz

Dans le cadre de la Convention devant permettre le remplacement du Dr Corre Guyomarc'h, la municipalité s'est engagée auprès du successeur pressenti, le Dr Celso Muniz Guimaraes, à assurer son logement ainsi que celui de sa famille. En attendant que le seuil de rentabilité du cabinet soit atteint, le Conseil d'administration a donné son accord pour que le bail passé avec Armorique Habitat dans le logement choisi soit pris en charge avec les frais annexes par le CCAS, remboursé par la municipalité comme cela avait été le cas en 2010 pour le relogement temporaire d'une famille. Le loyer mensuel est de l'ordre de 470 € plus charges. A l'occasion de l'examen de ce point à l'ordre du jour, les membres du CCAS ont été informés des progrès accomplis pour l'installation du Dr Muniz, qu'ils avaient rencontré lors de sa première visite à Brennilis fin novembre 2011.

2. Soutien à l'ADMR

Dans le cadre de sa décision de principe prise lors de sa réunion du 16 mars 2011, le Conseil d'administration sera appelé à confirmer le montant de la dotation allouée à l'ADMR de Huelgoat au titre de l'exercice 2011 soit un quart des trois quarts du déficit structurel par heure prestée sur la commune – 2.574 € en 2010 pour 8.885 heures. Le Conseil d'administration a noté qu'en 2011 8435 heures 50 avaient été prestées par l'ADMR à Brennilis, dont 7682 pour l'aide à domicile, 508 pour l'assistance aux handicapés et 245 pour des mandataires. Le CCCAS a confirmé son accord sur la formule de calcul rappelée ci-dessus et donné mandat à son président de faire procéder au mandatement correspondant, dès que le montant du déficit structurel horaire pour 2011 lui aura été communiqué par l'ADMR. Ce déficit devrait être inférieur à celui constaté en 2010. A l'occasion de l'examen de ce point à l'ordre du jour, le CCAS a été informé par Anita Daniel, présidente de l'ADMR de Huelgoat, des évolutions constatées dans la restructuration des interventions pour l'aide à domicile. Ces évolutions sont dans l'ensemble positives, et l'ADMR de Huelgoat devrait bénéficier du reversement effectif de la dotation de compensation à laquelle elle peut prétendre de la part de la Fédération. Comme déjà annoncé, les différentes ADMR du Finistère se sont regroupées en ensemble raisonnablement homogènes. L'ADMR de Huelgoat avec celles de Brasparts et Scrignac (peut-être aussi Plonevez) continuera de bénéficier des services de M. Le Gall, un encadrant très apprécié et bien connu des bénéficiaires, des ADMR et des salariées. Dans le même groupement les ADMR de Carhaix, St Goazec et Châteauneuf bénéficieront des services d'un autre encadrant. L'intervention dans le domaine de l'aide à domicile d'un intervenant privé à Huelgoat dans le domaine de l'aide à domicile n'a détourné ni bénéficiaires ni salariées de l'ADMR. Cette dernière vérifiera autant que faire se pourra que la structure privée ne bénéficie pas de traitement de faveur du Conseil général, traite équitablement ses salariés et répond sincèrement aux demandes des bénéficiaires.

3. Mise en œuvre Plan d'accessibilité

Comme prévu au PAVE de Brennilis¹, le Conseil d'administration a pris note des actions entreprises en 2011 dans la mise en œuvre dudit Plan. Ces actions ont représenté des dépenses d'investissement d'un montant de 8.559 € pour un budget prévisionnel de 10.000 €. Si la plupart des actions envisagées ont pu être menées à bien, amélioration notablement l'accessibilité par exemple pour la mairie, sur la voirie en centre bourg, à l'école, certaines interventions prévues au PAVE n'ont pu encore être achevées, soit par manque de disponibilité des artisans (rampe salle

¹ <http://www.brennilis.com/agenda21/accessibilite/PAVE.pdf>

polyvalente) soit en raison du coût des solutions envisagées motivant la conduite d'études supplémentaires (poignés « en laissant tomber la main »). Le Conseil d'administration a donc demandé aux groupes de travail ad hoc de se réunir d'ici à la fin du mois de février, pour faire le point détaillé de la situation dans les différents secteurs, et permettre au Conseil municipal de définir en toute connaissance de cause le programme 2012 d'exécution du PAVE à adopter au plus tard lors de la session budgétaire du Conseil (fin mars 2012).

<i>Établissement</i>	<i>Groupe d'étude (coordonnateur)</i>
Église	<u>JV Gruat</u> , Anita Daniel, Liliane Jaouen,
Mairie + Poste & Bibliothèque	Associés : Marcel Gérardin, Sylvie Plassard, Catherine Fouquet
Maison Réserve naturelle Vestiaire et douches, terrain de sport	<u>Françoise Borgne</u> , Sylvie Birhart, Marcel Buzit, Maryvonne Lemercier, Madenn Roygnan
École publique	
Salle polyvalente Terrain camping	<u>Olivier Magoariéc</u> , Jérôme Cochenec, Carole Le Boulanger, James Turner.
Voirie communale	

4. Exécution du programme 2011 et Programme d'action 2012

Le Conseil a procédé à un examen critique des actions entreprises au titre de son programme 2011 qui incluait les principaux chapitres suivants : Soutien à l'ADMR ; Portage des médicaments ; Mise en œuvre du PAVE ; Aides aux personnes en difficulté ; Maintien du contact avec les anciens. Le portage des médicaments continue de bénéficier à plusieurs personnes chaque semaine, pas toujours les mêmes. Bien que ne faisant pas partie du programme du CCAS proprement dit (budget finances communales), le transport mensuel des personnes fait également l'objet d'un suivi attentif de la part de ce dernier. Il a été noté que, si certaines personnes avaient malheureusement disparu depuis le début du programme il y a plus de six ans, d'autres les avaient l'âge aidant remplacées, ce qui confirme l'intérêt de cette intervention. Le CCAS n'a pas eu à connaître en 2011 de cas sociaux graves en urgence. Le Conseil d'administration s'est cependant félicité des bonnes relations établies avec la nouvelle assistance sociale du secteur, Mme Nelly Poyet. Pour le maintien du contact avec les anciens, le Conseil d'administration a demandé à l'ADMR de lui fournir une liste à jour des bénéficiaires, qui doivent faire l'objet d'une attention particulière en cas d'intempéries, en raison de leur isolement et de leur vulnérabilité (tenue d'un fichier ad hoc demandée par la préfecture). Le CCAS a évoqué à cette occasion quelques cas particuliers, pour lesquels une intervention directe pourrait être nécessaire. Il a été noté que la situation budgétaire en fin d'exercice 2011 était satisfaisante, et avait permis de faire face aux demandes sans difficultés. Le Conseil d'administration a donc décidé de reconduire en 2012 les principaux éléments de son programme d'action 2011 tels que rappelés ci-dessus. Il a rappelé la possibilité pour le CCAS d'intervenir, notamment en complément d'autres aides, pour l'amélioration de l'habitat notamment des personnes âgées et à mobilité réduite.

5. Aide sociale

Le conseil d'administration a été saisi du suivi du cas d'un résident de la commune confié lors d'une précédente séance à sa vice-présidente et à un autre de ses membres. Après avoir sollicité l'assistante sociale du secteur, qui a aidé la personne concernée à retrouver ses marques, le CCAS a décidé de prendre les mesures en son pouvoir pour atténuer les difficultés financières auxquelles cette personne doit faire face.

6. Questions diverses

Aucune question diverse n'ayant été soulevée, la séance a pris fin à 20 heures 30.

Jean-Victor Gruat, 3 janvier 2012